
7^e RAPPORT DU HAUT COMITÉ :
LES FEMMES DANS LES FORCES ARMÉES
FRANÇAISES
DE L'ÉGALITÉ JURIDIQUE A L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Rapport thématique

SYNTHÈSE

Le Haut Comité est conscient **des contraintes budgétaires strictes** qui pèsent sur l'ensemble des ministères et en a tenu compte dans la formulation de ses recommandations. Il appartient aux décideurs de définir leurs options et leurs priorités.

« Les femmes dans les forces armées françaises
de l'égalité juridique
à l'égalité professionnelle »

Pour la septième édition de son rapport thématique, le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire a choisi de traiter du sujet des femmes dans les forces armées françaises. Le Haut Comité a placé ses recommandations dans une dynamique qui conduit de l'égalité juridique à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Un rôle a été reconnu aux femmes dans les forces armées française durant les conflits de haute intensité du XX^e siècle et sous la pression des besoins de recrutement dans les fonctions de soutien. Les femmes militaires ont été longtemps cantonnées dans certains métiers. Leur place a été progressivement reconnue lors des années 70 notamment à partir de la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires qui est applicable aux hommes comme aux femmes. Aujourd'hui l'égalité juridique est consacrée par la Constitution, par le statut général (partie législative du code de la défense) et par les statuts particuliers. En pratique et depuis 1997, la professionnalisation a renforcé la nécessité de faire appel aux femmes et aux hommes, dans les mêmes conditions, pour réussir la transformation des armées.

Aujourd'hui, alors que le ministère de la défense et les forces ont à conduire de nouvelles évolutions, il est d'autant plus important que le métier militaire reste attractif pour l'ensemble des jeunes français, femmes et hommes.

Quels constats peut-on tirer de cette dernière décennie ?

La place des femmes dans les forces armées n'est plus un problème ni même une question ; leur rôle est désormais reconnu. La situation n'est pas pour autant stabilisée et des évolutions sont encore nécessaires.

Des constats positifs :

- La professionnalisation n'aurait pas pu réussir sans l'ouverture aux femmes de l'ensemble des métiers militaires ;
- Les armées françaises, dont les qualités opérationnelles sont reconnues, sont les plus féminisées des armées occidentales. Le taux de satisfaction du personnel y est élevé et la première réaction des militaires lors des tables rondes organisées à l'initiative du Haut Comité a été de se demander pourquoi ouvrir cette question qui n'en est apparemment plus une ;
- La présence des femmes n'est plus contestée. Leur avancement est d'ailleurs généralement plus rapide que celui des hommes.

Des points d'attention qui imposent de ne pas se contenter de la situation présente :

- Il existe de fortes disparités des taux de féminisation selon les métiers et une tentation qui consiste, par commodité, à ne plus chercher systématiquement la féminisation ;
- Les taux de féminisation sont plus faibles dans les niveaux supérieurs de formation ;
- La conciliation entre vie professionnelle et vie privée est une demande plus forte de la part des nouvelles générations, notamment dans les couples où les deux conjoints ont une activité professionnelle (ex : 60% des femmes militaires ont un conjoint militaire) ;
- En matière de comportement, des difficultés persistent localement.

Quelle démarche est recommandée par le Haut Comité ?

Afin de réussir ces évolutions, la condition militaire s'impose comme un facteur de conciliation des besoins des armées et de prise en compte des aspirations personnelles. A ce titre, elle peut servir de guide vers l'objectif d'égalité professionnelle.

Les principes qui guident les propositions du Haut Comité sont les suivants :

- Le principe d'accès à un emploi doit être le même pour les femmes comme pour les hommes. Il doit être fondé sur les compétences et la capacité physique, psychologique et intellectuelle, d'exercer le métier militaire et non sur une considération de sexe.
- La question de la place des femmes dans les forces armées est un facteur de modernisation de la condition militaire dont l'ensemble des militaires, hommes et femmes, pourraient bénéficier.

Le Haut Comité estime qu'il est nécessaire d'éviter de se limiter à une politique qui viserait exclusivement les militaires femmes, au risque de fragiliser la cohésion des armées, alors même que des transformations profondes ont été conduites avec succès jusqu'ici et que d'autres sont attendues.

Le Haut Comité considère que, compte tenu de la nature de l'engagement et de la spécificité de leur métier, les militaires ne peuvent se voir tout simplement transposer les règles et comportements de pratique professionnelle en vigueur dans l'ensemble de la société. Les exigences opérationnelles doivent être placées en amont de toute réflexion sur la transposition de ces règles professionnelles par la communauté militaire. En conséquence la parité, au sens strict et mathématique du terme, entre femmes et hommes ne peut pas constituer un objectif applicable dans l'institution militaire.

Le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire formule des recommandations qui relèvent pour l'essentiel de la condition militaire. Cinq axes directeurs sont retenus :

- **DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ**
- **REVISITER LA FORMATION INITIALE**
- **ADAPTER LA VIE PROFESSIONNELLE**
- **CONCILIER LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE FAMILIALE**
- **PILOTER LES ÉVOLUTIONS VERS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Parmi les 28 recommandations formulées par le Haut Comité, celles qui suivent témoignent de la diversité des questions traitées et qu'au-delà de certaines mesures qui visent à encourager les femmes à s'intéresser aux carrières militaires, la plupart des recommandations concerne la condition militaire dans son ensemble, militaires femmes comme hommes :

1. Afin de mieux informer les candidates au recrutement dans les armées et accompagner leurs premiers pas dans l'institution militaire, le Haut Comité recommande d'une part de renforcer l'affectation de militaires féminins dans les centres de recrutement et d'autre part de disposer d'un nombre significatif de cadres féminins dans les écoles de formation initiale.
2. Afin de ne pas pénaliser des personnels féminins ou masculins ayant bénéficié de congés parentaux, le Haut Comité recommande d'assouplir les règles d'âge pour l'accès à certains postes qualifiants ou à certaines formations.
3. Pour faciliter la gestion du quotidien des familles, autant que les exigences du service le permettent, le Haut Comité recommande de s'inspirer d'une directive de la Marine nationale qui a modernisé le dispositif de quartiers libres et d'autorisations d'absence.
4. Autres exemples de recommandations pratiques : l'emploi de réservistes opérationnels pour remplacer le personnel en congé pour raisons familiales pour une durée significative ou encore l'évaluation régulière des besoins de garde d'enfants en bas âge.

Les chiffres clefs

Combien sont-elles ?

**48 300 officiers, sous-officiers et militaires du rang
soit un taux de féminisation des armées françaises de 15,07 %**

Quel taux de recrutement ?

**En 2011, les femmes ont constitué 25 % des candidats au recrutement
et 18,4 % des candidats retenus**

Dans quelles unités d'emploi servent-elles principalement¹ ?

**38,2 % des militaires féminins servent en unité de soutien
22,3 % servent en unité de combat ou en unité opérationnelle**

Dans quelles filières d'emploi servent-elles principalement² ?

**10,5 % des militaires féminins servent dans la filière « combat »
14,8 % servent dans la filière « électronique - informatique »
14,9 % servent dans la filière « santé »
40,3 % servent dans la filière « administration - gestion »**

Quel est leur taux de participation aux opérations extérieures² ?

**En 2012, 6,7 % des militaires féminins ont participé à une opération extérieure ou
à un embarquement de la marine nationale**

Sous quel statut servent-elles ?

| | | Contrat | Carrière | Total |
|----------------|--------|---------|----------|-------|
| Officiers | Femmes | 36,3 % | 63,7 % | 100 % |
| | Hommes | 19,4 % | 80,6 % | 100 % |
| Sous-officiers | Femmes | 41,8 % | 58,2 % | 100 % |
| | Hommes | 28,7 % | 71,3 % | 100 % |

Quel est leur âge moyen ?

**Entre 30 ans et 37 ans selon les armées, directions ou services
Inférieur d'environ 3 ans à celui des militaires masculins**

Quelle est leur ancienneté moyenne de service ?

**Entre 7 ans et 15 ans selon les armées, directions ou services
Inférieur d'environ 4 ans à celui des militaires masculins**

Quelle est leur situation de famille ?

**61 % des femmes militaires vivent en couple
Dont 60 % sont mariées à un militaire
40 % des femmes militaires ont des enfants
Dont 35 % sont mères d'enfants de moins de trois ans**

¹ Hors gendarmerie nationale.